# Glossaire des termes

## Définitions clés

**Encouragement :** Forme d'assistance qui implique un consensus, mais pas un lien de causalité.

**Accessoire :** Personnes qui aident à la perpétration de l'infraction principale d'une façon ou d'une autre.

**Actus Reus :** L'acte coupable ou l'élément de conduite d'un crime.

**Aide :** Nécessite une assistance réelle, mais ne nécessite pas de consensus ou de causalité.

**Automatisme :** Acte accompli par les muscles sans aucun contrôle de l'esprit.

**Coups et blessures :** Tout acte par lequel une personne inflige intentionnellement ou imprudemment une violence personnelle illégale à une autre personne.

**Chaîne de causalité :** Le lien entre l'acte initial du défendeur et la conséquence interdite.

**Voies de fait simples :** Acte par lequel, intentionnellement ou par insouciance, une personne fait craindre à une autre personne une violence immédiate et illégale.

**Crime disciplinaire :** Infraction dans laquelle l'actus reus porte sur le comportement interdit plutôt que sur ses conséquences, comme la conduite imprudente.

**Crime, infraction criminelle, infraction, infraction prévue par la loi, infraction de common law :** tous utilisés comme synonymes.

**Responsabilité diminuée : Il s'**agit essentiellement d'une défense d'aliénation mentale partielle, qui justifie D, qui souffre d'une anomalie mentale, mais pas d'une perte totale de contrôle.

**Counseling :** Une forme d'assistance qui implique un consensus, mais pas un lien de causalité.

**Intention directe :** Correspond au sens ordinaire de l'intention en tant que but ou but.

**Causalité factuelle :** Lien entre l'acte du défendeur et la conséquence interdite qui est établi à l'aide du critère du facteur déterminant.

**Lésions corporelles graves (GBH) : Lésions corporelles très graves**.

**Homicide :** Le meurtre d'un être humain par un autre.

**Inchoate :** Incomplet.

**Aliénation mentale :** Défaut de raison résultant d'une maladie mentale telle que le défendeur ne connaissait pas la nature et la qualité de son acte ou que ce qu'il faisait était mal.

**Acte intermédiaire :** Quelque chose qui se produit après l'acte du défendeur et qui rompt la chaîne de causalité.

**Perte de maîtrise de soi :** Considérée comme allant au-delà de l'irritation ou même d'une colère grave, elle exige que l'accusé ait perdu sa capacité de raisonner clairement.

**Malveillance préméditée :** Intention de tuer ou de causer GBH.

**Mens Rea :** L'intention coupable ou l'élément moral d'un crime.

**Meurtre :** Meurtre illégal d'une personne raisonnable dans le cadre de la paix de la Reine avec préméditation.

**Intention oblique :** Comprend les conséquences prévisibles et inéluctables.

**Proxénétisme :** Une forme d'assistance qui implique un lien de causalité et non un consensus.

**Témérité :** Terme utilisé pour décrire une prise de risque coupable.

**Crime résultant :** Infraction pour laquelle l'actus reus interdit une conséquence particulière, quelle que soit la façon dont elle a été provoquée, par exemple le meurtre.

**Responsabilité stricte :** Infraction qui n'exige pas la mens rea à l'égard de toutes les parties de l'actus reus.

**Malveillance transférée :** Un moyen d'imposer la responsabilité pour les conséquences imprévues d'un acte répréhensible délibéré.

**Plaie :** Rupture de la continuité de la peau.

**Homicide involontaire coupable commis par acte illégal :** Parfois appelée « homicide involontaire coupable déguisé », cette infraction constitue une responsabilité pour homicide involontaire coupable découlant de la perpétration d'une infraction criminelle dans des circonstances où D n'avait pas l'intention de tuer ou de causer des blessures graves.